

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 514 390

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 19047

(54) Pièce de finition pour couvertures de bâtiments, dont les éléments sont de forme galbée.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 D 1/30.

(22) Date de dépôt..... 9 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 15-4-1983.

(71) Déposant : LAMBERT CERAMIQUES. — FR.

(72) Invention de : Roger Noureux.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Armengaud Aîné,
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

La présente invention concerne une pièce de finition pour couvertures de bâtiments constituées par des éléments de forme galbée.

La pièce de finition selon l'invention est destinée, notamment, mais bien entendu non exclusivement à réaliser l'obturation au faîte, de l'espace libre s'étendant entre deux éléments de forme galbée.

Actuellement, cet espace libre est comblé, de manière inesthétique à l'aide de mortier. La pièce de finition selon l'invention permet de réaliser aussi bien efficacement l'obturation étanche de cet espace, qu'esthétiquement, du fait du remplacement d'une surface qui "jure" avec l'ensemble du toit, par un élément de forme galbée, comme les autres éléments de la couverture.

La pièce de finition selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle est de forme générale trapézoïdale régulière afin d'épouser la forme de l'espace s'étendant entre deux éléments de forme galbée, ^{et conique}, sur toute la longueur de ces éléments.

Conformément à l'invention, la pièce de finition présente successivement une partie plane destinée notamment à recevoir la tuile faîtière et une partie non plane, les deux parties se raccordant entre elles suivant une ligne continue.

25

Egalement suivant l'invention, la partie plane comporte sur sa face externe des moyens pour assurer une bonne étanchéité, ces moyens consistant avantagusement en une pluralité de rigoles orientées transversalement à l'axe de la pièce, et des nervures longitudinales en sous-face.

Les divers caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'une de ses formes possibles de l'invention, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif.

35

Au cours de cette description, on se réfère aux dessins ci-joint qui montrent :

- Fig. 1 une vue en plan par dessus, de la pièce

ce

- Fig. 2 une coupe suivant II-II de la figure 1
- Fig. 3 une vue en plan par-dessous de la pièce
- Fig. 4 et 5, des vues respectivement en perspective et en coupe, de toitures comportant des pièces selon 5 l'invention.

La pièce A suivant l'invention est monolithique et de forme générale trapézoïdale. Elle présente une partie plane a à laquelle fait suite une partie b évidée. Les deux parties se raccordent selon une ligne continue. La partie 10 évidée b peut être avantageusement galbée. La face supérieure de la partie plane a présente un réseau de rigoles c transversales pour des motifs d'étanchéité. Ainsi, aucune saillie n'apparaît sur la surface de la face considérée de la pièce. La face inférieure affecte une forme choisie de façon à assurer 15 la meilleure résistance de la pièce, avec un minimum de matière et des nervures longitudinales d assurant l'étanchéité entre les éléments galbés.

Les dispositions adoptées conformément à l'invention permettent de constituer, à l'aide de pièces suivant l'invention, un sous-faîtage coulissant utilisable sur toute la longueur des éléments de couverture.

Les figures 4 et 5 montrent deux exemples d'utilisation d'un tel sous-faîtage. La première est une vue partielle d'une toiture constituée par des éléments f de forme 25 tronconique et galbée réunis par des tuiles faîtières g. Ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut, la liaison entre les éléments f et les tuiles faîtières est habituellement assurée par un mortier h qui obture les vides existant entre ces deux sortes d'éléments - d'où résulte un effet peu agréable à la vue.

30 Cet inconvénient est évité par l'utilisation, comme le montre la figure 1 de pièces de finition A suivant l'invention dont la partie plane, introduite sous une tuile faîtière g en est rendue solidaire et dont la partie évidée s'étend entre deux tuiles d'éléments contigus. Grâce à sa forme 35 générale trapézoïdale, et à la forme galbée de sa partie évidée, la pièce de finition s'inscrit de façon parfaite entre les éléments f. L'aspect homogène de la toiture est ainsi sauvé et l'étanchéité entre faîtière et élément galbé, assurée.

La figure 5 montre un exemple d'utilisation de pièces suivant l'invention pour la finition d'un toit.

Sauf dans certains cas, la longueur l_1 du "rampant" d'un toit est telle que, pour "finir" le toit, il faut ajuster la longueur l_1 de la dernière tuile, c'est-à-dire, couper cette tuile pour l'ajuster suivant la quantité restant à couvrir jusqu'au faîte. On peut alors avantageusement, faire appel à une pièce de finition suivant l'invention, utilisable grâce à sa conception, sur toute la longueur de l'élément de couverture et introduit entre deux éléments contigus.

Il doit être bien entendu que l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation et d'utilisation qui viennent d'être donnés, mais qu'elle peut donner lieu à des variantes nombreuses sans sortir pour autant de son cadre.

REVENDICATIONS

1 - Pièce de finition pour couverture de bâtiment constituée par des éléments de forme galbée, caractérisée en ce qu'elle est de forme générale trapézoïdale et présente deux parties : une partie plane^(a) et une partie non plane^(b), ces deux parties se raccordant suivant une ligne continue.

2 - Pièce de finition suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la face supérieure de la partie plane présente des moyens pour s'adapter à un élément, tel que tuile faîtière de la couverture et pour réaliser l'étanchéité entre la pièce et cet élément.

3 - Pièce de finition suivant la revendication 2, caractérisée en ce que la face inférieure de la partie plane présente des nervures longitudinales pour s'adapter aux éléments de couverture de forme galbée et assurer ainsi l'étanchéité.

4 - Pièce de finition suivant la revendication 2, caractérisée en ce que les moyens d'étanchéité prévus sur la face supérieure de la partie plane de la pièce consistent en une pluralité de rigoles disposées transversalement au grand axe de la pièce.

20 5 - Pièce de finition suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la partie non plane de la pièce est de forme galbée correspondant à celle des éléments de couverture.

6 - Utilisation de la pièce de finition suivant 25 l'une quelconque des revendications précédentes, pour assurer la liaison entre les éléments de la couverture et les éléments de faîtement.

7 - Utilisation de la pièce de finition suivant l'une quelconque des revendications précédentes pour la finition 30 d'une toiture.

112

FIG.1

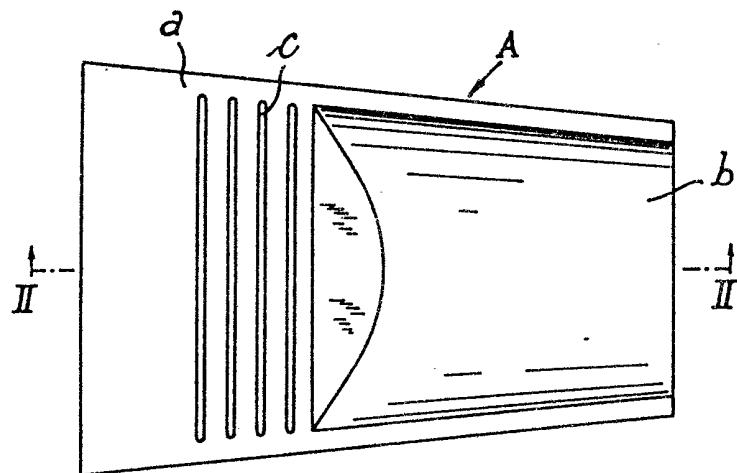


FIG.2

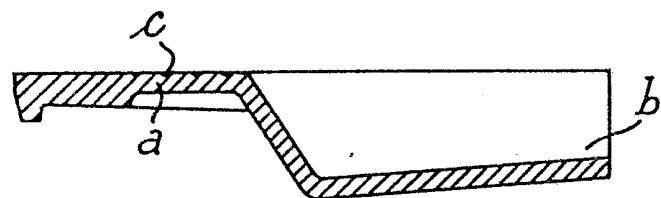
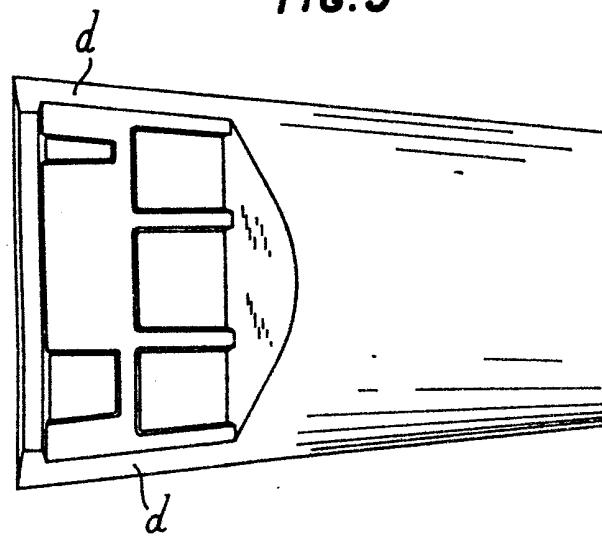


FIG.3



212

FIG.4

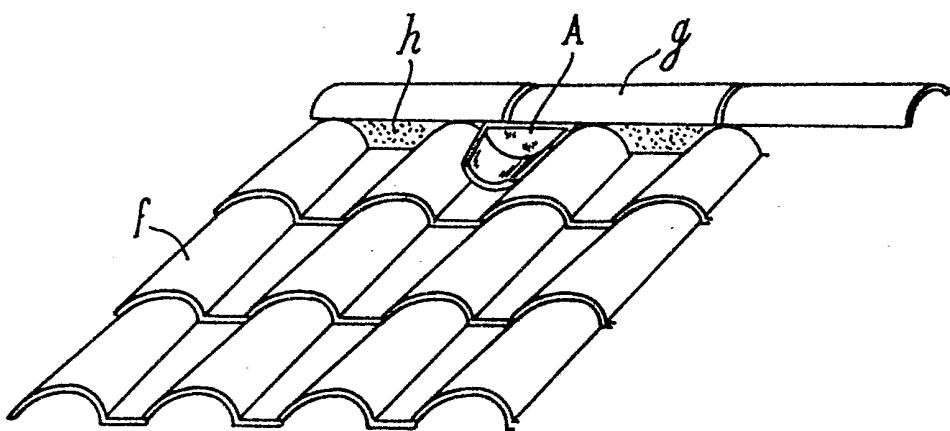


FIG.5

